

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **jeudi 12 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 12 avril à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur LOTZER, adjoint au Maire de Villers-Franqueux.

Date de convocation :
04/04/2017

Nombre de :
conseillers en

- exercice : 09
- de présents : 06
- de votants : 07

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Éric- LOTZER Gérard – ROSTEIN David -
HERCHUELZ Sylvain - et Mesdames – FOURQUIN Corinne –
PECHINE Chantal.

Absent excusé : Mme LE DROGO Madeleine qui a donné pouvoir à M.
MALTOT Éric

Absents : Ms OUDIN Johann- PALLOTEAU Christophe

Mme FOURQUIN Corinne a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 23 janvier 2018
- Vote du Compte Administratif 2017
- Vote du Compte de gestion 2017
- Vote affectation du résultat 2017
- Vote des taux imposition 2018
- Vote du budget primitif 2018
- Demande subvention auprès de la Région : soutien aux investissements aux communes rurales
- Questions diverses

I -Approbation du compte rendu de conseil municipal du 23 janvier 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

II - Vote du compte administratif 2017

Délibération n° 8/2018

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur LOTZER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Soldes
Section	Résultat propres à l'exercice 2017	154 273,83	184 784,27	30 510,44
de	Résultats antérieurs reportés		63 472,34	63 472,34

Fonctionnement	Résultat à affecter	154 273,83	248 256,61	93 982,78
----------------	---------------------	------------	------------	------------------

compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Soldes
Section	Résultat propres à l'exercice 2017	34 395,20	71 373,01	36 977,81
de	Résultats antérieurs	9 158,32		-9 158,32
Investissement	Résultat à affecter	43 553,52	71 373,01	27 819,49

Restes à réaliser au 31/12/2016		Dépenses	Recettes	Solde
Investissement		8 500,00	0,00	-8 500,00

Résultat cumulés y compris les restes à réalisés		Dépenses	Recettes	Solde
2017		206 327,35	319 629,62	113 302,27

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumé ci - dessus.

III - Vote du compte de gestion 2017

Délibération n° 9/2018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV - Vote de l'affectation du résultat 2017 - Délibération n° 10/2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 12 avril, le compte administratif 2017, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 93 982.78 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de -27 819.49 €
un solde de restes à réaliser de - 8 500.00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à : 0 €

- vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
- considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 0 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 93 982.78 €

V - Vote des taux d'imposition 2018- Délibération n° 11/2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2018,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition pour 2018 soit :

➤ Taxe d'habitation = 13.64 %
➤ Taxe foncier bâti = 20.51 %
➤ Taxe foncier non bâti = 8.70 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VI - Vote du budget 2018 Délibération n° 12/2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	277 549 €	277 549 €
Section d'investissement	254 666 €	254 666 €
TOTAL	532 215 €	532 215 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE , à l'unanimité, le budget primitif 2018 présenté ci-dessus.

VII - Aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et travaux mairie.

Nous sommes en attente des notifications des demandes de subventions, DETR et FSIL, le dossier de subvention pour le fonds de concours de la CU du Grand Reims sera déposé cet été et les dossiers ne seront examinés par la commission d'attribution qu'en fin d'année.

Le Conseil Régional a ouvert un nouveau dispositif d'aide dédiée aux communes rurales qui semble plus approprié à notre dossier de rénovation énergétique des bâtiments et du développement des services à la population. Les taux se situent entre 20 et 40 %. Aussi est-il préférable de demander une subvention dans le cadre de ce dispositif. Nous déterminerons le taux en fonction des subventions précédentes accordées.

- Demande de subvention auprès du Conseil Régional : soutien aux investissements des communes rurales Délibération n° 13/2018

Monsieur le Maire expose le projet d' aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et de travaux dans la mairie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 165 700 € HT qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional dans le cadre du dispositif de soutien aux investissements des communes rurales.

Le financement sera assuré par des demandes de subventions :

- Au titre de la DETR 2018
- au titre du fonds de soutien à l'investissement local
- Au titre du fonds de concours de la Communauté Urbaine du Grand Reims et par l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d' aménagement d'une salle associative dans les locaux de l'ancienne école maternelle et de travaux dans la mairie.
- d' adopter le plan de financement présenté par le Maire
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VIII - Point sur le RAM

Les services de la CAF étant en restructuration, la commission chargée d'attribuer les subventions ne se réunira pas avant le mois de juin. L'ouverture pour septembre semble compromise.

La commune de Berméricourt nous rejoint et a décidé d'adhérer au RAM.

IX- Questions diverses :

- Informations diverses :
 - ✓ Le cercle de l'Amitié a pour projet de construire 2 courts de tennis couvert et a envoyé aux communes du Nord Champenois un budget prévisionnel assorti d'une demande de participation financière d'environ 130 000€ non couverts par les subventions prévisionnelles. De plus, le budget d'investissement ne comprend pas les travaux de réseaux, parking et autres aménagements nécessaires. Aucun budget de fonctionnement ne nous a été transmis. Dans ces conditions, après analyse du dossier, le Conseil municipal considère que la structure projetée est trop restrictive pour servir à tous et ne souhaite pas soutenir ce dossier financièrement.

- Voirie de la communauté urbaine du Grand Reims : la CU a passé un marché avec une société privée qui sera chargée de faire le diagnostic des 1 500 kilomètres de voirie qu'elle a en charge. Diagnostic de l'état de dégradation de la chaussée et de la signalisation verticale et horizontale qui permettra d'élaborer un schéma d'entretien de celles-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.